

ARTS LIVE ENTERTAINMENT
Société par actions simplifiée au capital de 9 259 euros
Siège social : 10 Place du Général Catroux 75017 Paris
523 475 150 R.C. S PARIS
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 septembre,
A 11 heures,

La société FIMALAC CULTURE, société par actions simplifiée, au capital de 100 000 euros, dont le siège est sis 97 rue de Lille 75007 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n°817 430 937, représentée par FIMALAC ENTERTAINMENT HOLDING sa Présidente, elle-même représentée par Monsieur Aurélien BINDER, son Président,

Agissant en qualité d'Associée unique de la Société, propriétaire des 9 259 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société du 10 place du Général Catroux 75017 Paris au 97 Rue de Lille 75007 PARIS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associée unique décide de modifier l'Article 4 des Statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 97 Rue de Lille 75007 Paris.

[...]»

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

FIMALAC CULTURE

Représentée par sa Présidente

FIMALAC ENTERTAINMENT HOLDING,

Elle-même représentée par son Président,

Monsieur Aurélien Binder

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a smaller, more intricate mark in the center, followed by a short horizontal stroke at the bottom right.